



SERVICE CIVIQUE

OFFRE DE MISSION ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ISOLEES

La Ville de Montélimar propose une mission de SOLIDARITE pour des jeunes, âgés de 18 à 25 ans, motivés, à la recherche d'expérience de vie originale dans le cadre de l'engagement de Service Civique.

Cette expérience pourra enrichir leur formation initiale, civique et citoyenne et valoriser leur future recherche d'emploi.

MISSION	ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ISOLEES. RENFORCER LA SOLIDARITE AUPRES DES PERSONNES AGEES DE LA VILLE.
Détail de la mission : Contexte/Enjeu	Durant toute la durée d'engagement du Service Civique : <ul style="list-style-type: none">- Vous agirez pour mener à bien des projets utiles à la société et reconnus par la nation,- Vous participerez aux missions de la Direction de la Retraite Active et des Aînés,- Vous oeuvrerez aux côtés de professionnels et de bénévoles d'associations partenaires et contribuerez à améliorer le projet territorial par vos propositions et votre investissement.
Rappel du statut	Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011. Le jeune volontaire est soumis au code du service national . Il est acteur d'une formation civique et citoyenne, d'une formation technique et générale. Il est accompagné par un tuteur « technique ». Il perçoit des indemnités (Etat, Mairie). Il a droit à des congés. Il bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.

L'action du volontaire	<p>-Contribuer à développer des services auprès des personnes âgées afin de les maintenir durablement à domicile.</p> <p>-Accompagner les personnes âgées isolées dans leurs loisirs et pratiques sociales.</p>	
Apport de l'action du volontaire	<p>Aux bénéficiaires : Qualité du service rendu. A la structure d'accueil : Renforcement des équipes de bénévoles et d'accueil des publics. Soutien du développement de services nouveaux expérimentaux. A lui-même : Expérience de vie collégiale, formation civique et citoyenne, formations technique et générale, connaissance du fonctionnement d'un service public.</p>	
Forme d'action	Auprès du service	
Formation Accompagnement	Formations spécifiques au service. Formations transversales et techniques assurées par la Ville et la Communauté d'Agglomération. Formation civique et citoyenne.	
Eventuels pré requis nécessaires	<p>-Permis de conduire, catégorie B apprécié.</p> <p>-Maîtrise de l'outil informatique souhaité.</p> <p>-Goût pour s'occuper des personnes âgées.</p> <p>-Sens de l'intérêt général.</p>	
Durée de la mission	Début mission : 1 ^{er} Octobre 2017	Durée Prévisionnelle : 8 mois
	Volume horaire prévisionnel : 24h à 28h par semaine sur volontariat, avec cumul réglementaire possible (8h-12h, 14h 18h)	Jours : Lundi à vendredi
Lieu de réalisation	Montélimar	
Structure d'accueil	MAIRIE de MONTELIMAR Place Emile Loubet B.P. 279 26216 MONTELIMAR CEDEX	
Nombre de volontaire(s) recherché(s)	1 personne	

<p>Processus de sélection de candidat</p>	<p>Echéances/modalités :</p> <p>Avril 2017 → Diffusion de l'offre et recensement des volontaires (dossier de candidature) 12 juillet 2017 → Mobilisation des volontaires (Entretien avec jury) 1^{er} Octobre 2017 → Début du contrat d'engagement de « Service Civique »</p> <p>Contact / renseignements :</p> <p>Jean-Paul PERRIER Chargé de Mission auprès de la Directrice Générale des Services Hôtel de ville Place Emile LOUBET, BP 279 26216 Montélimar Cedex</p> <p>Tél. : 04.75.00.25.93/ Portable : 06.18.96.05.11 E-mail : jean-paul.perrier@mairie-montelimar.fr</p>
<p>Indemnités Et avantages</p>	<p>Le volontaire percevra chaque mois une indemnité de 612,97€ (472,97 € versés par l'Etat et 140 € par la ville) permettant de couvrir les frais personnels de subsistance.</p> <p>En outre, la ville complétera par une possibilité d'octroi de chèques déjeuners et la prise en charge des frais de formation intra, PCS1, civique et citoyenne.</p> <p>Possibilité d'aide à l'habitat par le réseau Habitat Jeune</p> <p>Autres avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Protection sociale, . 2 jours de congés par mois, . Cotisation retraite, . Possibilité d'indemnités de l'Etat sur critères sociaux : 107,67 €. . Aides région Auvergne- Rhône-Alpes : <ul style="list-style-type: none"> Carte M'ra (hors avantage manuels scolaires), L'accès à la tarification TER « illico SOLIDAIRE », Le suivi d'une formation complémentaire à choisir parmi les deux offres suivantes : <ul style="list-style-type: none"> § Une formation de bénévole associatif. § Une aide financière à la formation au BAFA ou au BAFD. Formation diversifiée (SAVARA).